MAIRIE d — ARRONDISSEMENT de

Du — *an mil huit cent trente-quatre, à* — *heure du*

ACTE DE MARIAGE d

âgé de ans, né à le du mois d mil département d

d profession d domicilié

à département d fils d domicilié

profession d

à département d et d

N.° *Chef et Archiviste par nous Laurent Augustin Aymard officier de l'état civil de la Commune de la Garde pour l'année 1834 en vertu de la loi du 1 Janvier 1809*

Et d

âgée de ans, née à département d

le du mois d mil domiciliée

à département d fille de

profession d

domicilié à département d

et d

Les actes préliminaires sont 1°

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1.er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage l'un

En présence de département d	âgé de	domicilié à ans, profession d
De département d	âgé de	domicilié à ans, profession d
De département d	âgé de	domicilié à ans, profession d
Et de département d	âgé de	domicilié à ans, profession d

Après quoi, moi faisant fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi.

COMMUNE d

TABLE *Alphabétique des Mariages.* — 1834.

NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉS.	NUMÉROS des ACTES.	DATES des ACTES.